

Directeur de Publication :  
J.P. MEURILLON

## Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)  
B.P.90616

78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)  
District des Yvelines de Football  
41, avenue des 3 Peuples  
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

## Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

## Composition

ALEXANDRE, FRANCK, KARENE,  
KARIM, KÉVIN, MICHÈLE, NICOLAS,  
NOLWENN, WILLIAM

## Lignes directes DYF

### LE SECRETARIAT GENERAL

#### Compétitions et Futsal

Karim CHOUIKA - 01 80 92 80 20

#### Arbitrage

Karène BOYER - 01 80 92 80 25

#### Discipline et Féminines

Nolwenn JEHAN - 01 80 92 80 21

#### Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

#### Règlements et Foot Animation

Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22

### LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 27



# JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mardi 10 octobre 2017

<http://dyf78.fff.fr>

## SOMMAIRE

AGENDA	2
INFORMATIONS DIVERSES	2-3
LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES	4
COMMISSION CALENDRIER	4
DECISIONS ADMINISTRATIVES	4
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS	5-7
COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS	7-8
COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE	8
COMMISSION FOOTBALL ANIMATION	8-10
DECISIONS ADMINISTRATIVES FA	10-11
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	11-12
COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE	12
COMITE D'APPEL CHARGE DES AFFAIRES COURANTES	12-13
CONDOLEANCES	13
CHALLENGE ESPRIT SPORTIF SENIORS	14
CRITERIUM FUTSAL U12/U13	15

## L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

### Réunion d'Information Référénts de Prévention Sécurité

Une réunion d'information concernant les Référénts de Prévention Sécurité aura lieu au District le vendredi 13 octobre 2017 à 19h00.

Si vous souhaitez y participer, merci de bien vouloir vous inscrire en [cliquant ici](#) au plus tard le 10 octobre.



Yvelines  
Le Département



## AGENDA 2017 / 2018 OCTOBRE

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

- Le 10/10/17**  
Rattrapage Test Théorique des Arbitres au District
- Le 11/10/17**  
Séance de travail des Arbitres Filière Promotionnelle  
Formation Arbitre Certifié FA  
Finale Départementale Détection U15G
- Le 13/10/17**  
Réunion Référents de Prévention Sécurité  
Réunion Commission Football Diversifié
- Le 14/10/17**  
Formation Arbitres Foot à 11  
Rattrapage Test Physique des Arbitres à Bougival  
2ème plateau U11F
- Le 16/10/17**  
Réunion Commission Football en Milieu Scolaire
- Le 18/10/17**  
Formation Jeunes Arbitres (FA) au District
- Le 19/10/17**  
Réunion Commission Football Féminin  
Réunion du Bureau du Comité de Direction
- Les 23 et 24/10/17**  
Formation CFF2 - Module U13 à Conflans Ste Honorine
- Les 24 et 25/10/17**  
Formation CFF1 - Module U9 au District
- Le 25/10/17**  
Réunion Commission de l'Événementiel
- Les 26 et 27/10/17**  
Formation CFF1 - Module U11 au District
- Le 28/10/17**  
Certification CFF1 - 2 et 3 à Montigny le Bretonneux

### FORMATIONS DES EDUCATEURS DE FOOTBALL



Retrouvez chaque semaine le programme mensuel des formations à venir : l'état des formations ouvertes à la pré-inscription ainsi que l'évolution du nombre de candidats inscrits en [cliquant ici](#)

### RDV du CRIB



**Samedi 7 octobre à 10h00**  
à Marly le Roi sur le thème :

[« La responsabilité civile des acteurs de l'association \(intervenant, bénévoles, salariés\) »](#)

~~~~~

De plus Profession Sport et Vie Associative met en place une formation le samedi 7 et le samedi 14 octobre sur la diversification des financements, plus d'informations dans la [pièce jointe](#).

### Formation Jeune Arbitre FA

**Formation ouverte aux jeunes de 13 ans (révolu) à 15 ans**

La prochaine formation Jeune Arbitre FA aura lieu les

Mercredi 18 octobre de 17h00 à 19h00 au District  
**et**

Mercredi 25 octobre de 14h00 à 18h30 à Villepreux  
Stade Michel Wagnier - Chemin Brunin

Les 2 modules sont indissociables, vous devez participer aux 2.

Pour vous inscrire à la formation [Cliquez ici](#)

### FORMATION ARBITRE FOOTBALL A 11

Les formations Arbitre Foot à 11 2017/2018 sont ouvertes. Les dates et les bordereaux d'inscriptions sont disponibles sur notre site internet.



N'hésitez pas à inscrire vos candidats en [cliquant ici](#)

### CRITÉRIUM U11F PLATEAU N°2

Le prochain Critérium U11F se déroulera le **samedi 14 octobre 2017** à Carrières/seine, Villepreux et Voisins. Vous trouverez ci-dessous la répartition des clubs pour la deuxième journée.

#### CARRIERES SUR SEINE - RDV 9H15

Stade des Amandiers (synthétique)  
151 rue de BEZONS  
78420 CARRIERES/SEINE

#### GUYANCOURT - RDV 9H30

Stade Maurice BAQUET  
2 rue des Gravières  
78280 GUYANCOURT

#### VOISINS

Stade du Grand Pré (herbe)  
avenue du grand Pré  
78960 VOISINS LE BRETONNEUX - RDV 9H30

[Constitution des poules](#)



## Du changement dans la continuité

Le renouvellement est actuellement très tendance, mais ce n'est sans doute pas la motivation de Michel BEAUDOUX, Président historique de la commission "statuts et règlements" qui a tout simplement souhaité prendre un peu de recul sans aucune lassitude, mais plutôt le sentiment d'avoir accompli la mission qui lui avait été confiée.

Ce n'est pas d'aujourd'hui, puisque l'intéressé fut parmi les premiers à s'engager auprès du district, à la création de ce dernier en 1980, logé à l'époque à Saint Nom la Bretèche dans des locaux que les plus anciens connaissent bien.

Le bénévolat, Michel BEAUDOUX connaît bien, présent dans de nombreuses associations, en dehors du district où il participa à plusieurs commissions, et le club de Croissy dont il resta secrétaire pendant 40 ans.

Il était accompagné pour le début de son aventure comme Président, de Claudine PLATEL et Michel HOUZÉ, qui font encore partie de l'équipe de commissaires chargée de faire respecter les statuts et règlements.

Depuis 6 ans, Paul DRAY en est devenu un nouveau membre, formé au fil de ces années, pour reprendre le flambeau laissé par Michel BEAUDOUX, qui ne lâche pas l'affaire puisqu'il officiera en tant que vice-président.

Pour le nouveau président, l'objectif sera de poursuivre la mission, en bénéficiant des améliorations récentes (FMI, dématérialisation des licences notamment), pour éviter certaines "tricheries" dues plutôt à une méconnaissance de la part des clubs plutôt qu'à une volonté délibérée; pour Paul DRAY, le rêve serait en définitive qu'il n'y ait plus besoin de la commission, tout le monde respectant les règles en vigueur, pour l'heure poursuivre l'amélioration serait déjà un beau résultat.



## LE CENTRE MEDICAL DE CLAIREFONTAINE

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Centre médical du Centre National du Football à CLAIREFONTAINE, qui est labellisé F.I.F.A., n'est pas réservé aux sportifs de haut niveau.

Il est en effet ouvert pour les consultations de médecine et de traumatologie du sport, ainsi que pour les tests d'effort, aux footballeurs du District et de la Ligue de Paris-Ile de France.

Trois médecins du sport très expérimentés y assurent des consultations quotidiennes avec, le lundi soir, quelques créneaux d'urgences.

La prise de rendez-vous peut se faire auprès des secrétaires : ( 01 34 84 58 23.



## Dialogue, concertation, convivialité, bonne humeur,

Quelques mots qui résument cette dernière journée de septembre où les membres du Comité de Direction du District et les Présidents de Commission étaient réunis pour des échanges fructueux et un partage d'idées.

Rassemblés pour un séminaire de travail, Élus et Présidents se penchèrent sur le « rôle du Président de Commission et du Commissaire », sur « le fonctionnement des Commissions » et dissertèrent sur la « Communication entre le Comité et les Commissions » et la « Communication entre Commissions », tout un programme.

Le but avoué étant l'amélioration des relations et du dialogue entre les Bénévoles mais aussi trouver des solutions pour améliorer la qualité du travail au sein du District.

Rassemblés par groupes Élus et Présidents, après une réflexion sur l'état des lieux, ont proposé des solutions. Dialogue et concertation ont permis, tout au long de cette journée, de comprendre les attentes et quelque fois les frustrations des uns et des autres. C'est dans la bonne humeur et la convivialité que le travail effectué a débouché sur des propositions concrètes, simples et réalistes.

Tout le monde se retrouvera, dans quelques semaines après un « débriefing » et une mise en forme, pour valider un document concrétisant ce travail.

Bravo et merci à tous les participants pour le sérieux et l'engagement dont ils ont fait preuve lors de ce séminaire.

Ce fut une belle expérience de cohésion entre tous les membres bénévoles du DYF et qui ne manquera pas d'être renouvelée.



## LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES (COMMISSIONS DISCIPLINE ET INSTRUCTION)

Depuis la saison 2014/2015, par suite d'une décision de la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.), dans le cadre du respect des données personnelles, **aucune décision disciplinaire ne sera publiée sur un site Internet** (dans les rubriques « Procès-verbaux » ou « Sanctions » des clubs), que ce soit celui de la Fédération, des Liges régionales ou des Districts, ou tout autre organe de communication ouvert au grand public.

Les sanctions individuelles des licenciés leur seront notifiées sur leur espace personnel « *Mon Compte FFF* ».

Néanmoins, les clubs auront la possibilité, **sur Footclubs** :

- d'une part, de **consulter les sanctions disciplinaires de leurs licenciés ainsi que celles des licenciés de leurs adversaires** (ancienne fonctionnalité mise à jour),

- d'autre part, de **consulter les procès-verbaux des organes disciplinaires** (nouveau).

Les procédures à suivre pour ces différentes consultations sont accessibles [en cliquant ici](#).

## COMMISSION CALENDRIER

Commission restreinte du 9 octobre 2017

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

## COMPOSITION DES POULES

*Courriers*

**U15**

D5C : Ajout de BUC FOOT AO 2

### CONFLANS PLM

Le club demande des explications sur la refonte effectuée la semaine dernière, qui l'a fait changer de poule.

**La Cion vous informe qu'avant la refonte, il y avait des poules à 6, 7 ou 8 équipes, ce qui créaient de nombreux exempts et qui n'est pas cohérent pour la bonne tenue des championnats. Par conséquent, et comme il est fréquent de le faire chaque année, la**

Cion procède à une refonte des poules de la dernière division afin de permettre à chaque équipe un nombre de rencontres minimum.

Elle vous confirme donc la refonte telle qu'affichée actuellement.

## DECISIONS ADMINISTRATIVES

### FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

**COUPE DES YVELINES U17**

**Match perdu par pénalité aux 2 équipes après 2 rappels**

54155.1 MANTES LA VILLE FC 1 JOUY / VELIZY / BIEVRES 2

**U17**

**1ER RAPPEL**

52666.1 : MONTIGNY LE BX AS 2 / VILLEPREUX FC 2

**U15**

**1ER RAPPEL**

52727.1 : CONFLANS FC 1 / MONTIGNY LE BX AS 1

### **FORFAIT GENERAL**

**Après le début des compétitions  
(Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF)**

**U19**

D2A : CONFLANS FC 2  
D3A : VILLEPREUX FC 1

**U17**

D4D : VILLEPREUX FC 2

**U15**

D5B : ECQUEVILLY EFC 1

### **FORFAITS AVISES**

**U15**

**1er forfait**

**D5C**

53204.1 : CHAMBOURCY ASM 1

**U17**

**1er forfait**

**D4B**

54592.1 : ST GERMAIN FC

**2ème forfait**

**D4A**

54544.1 : BONNIERES FRENEUSE FC 1

**CDM**

**1er forfait**

**D2C - Erratum YF 1536.**

50994.1 MONTIGNY LE BX AS 5

### **FORFAITS NON AVISES**

**U15**

**1er forfait**

**D5E**

55096.1 : JOUY EN JOSAS 1

**U17**

**1er forfait**

**D4D**

52672.1 : VERRIERE FC 1

**U19**

**1er forfait**

**D3A**

54751.1 : CONFLANS PORTUGAIS 1

### **MATCH A PROGRAMMER**

**U15**

53892 : ULMR FC 1 / CROISSY US 1

# COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 09/10/17

**Présents** : Mme RUPERT, MM LEDUC (Pdt), ALEXANDRE, SOULE, JOUBERT, PANARIELLO

**Absents excusés** : M. AVOIRTE (CD), MME TARDIVEL(CD)

**Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.**

## COURRIERS SENIORS

### 518355 ACHERES CS

Demande du club pour que son équipe Seniors 1 évolue hors championnat en D4A.

**La commission donne son accord selon l'article 11 paragraphe 2**

1 / l'équipe Senior 1 du C.S. ACHERES et ses adversaires seront soumises, pour ces rencontres disputées « hors championnat », aux mêmes formalités que si elles disputaient une rencontre officielle,

2 / en cas de forfait de l'une des deux équipes en présence, le club forfait se verra infliger l'amende prévue à l'annexe 2 au Règlement Sportif, ledit forfait étant alors compris dans le décompte des forfaits pouvant entraîner un forfait général au sens des dispositions de l'article 23.4 dudit Règlement Sportif,

3 / **pour l'application des dispositions de l'article 7.10 du Règlement Sportif**, qui interdit la participation des joueurs dans une équipe inférieure de leur club s'ils ont pris part à la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain :

. la rencontre qui opposera, d'ici la fin de la saison, chacune des autres équipes du groupe A du Championnat de D4 à l'équipe Senior 1 du C.S. ACHERES, ne sera pas considérée comme une rencontre officielle disputée par une équipe supérieure de chacun des clubs adverses,

4 / **pour l'application des dispositions de l'article 7.11 du Règlement Sportif**, qui interdit la participation aux 5 dernières rencontres de championnat disputées par une équipe inférieure, de plus de 3 joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de 10 rencontres de compétitions (nationales, régionales ou départementales) avec une ou plusieurs équipes supérieures de leur club :

. la rencontre qui opposera, d'ici la fin de la saison, chacune des autres équipes du groupe A du Championnat de D4 à l'équipe Senior 1 du C.S. ACHERES, ne sera pas considérée comme une rencontre officielle disputée par une équipe supérieure de chacun des clubs adverses,

5 / **pour l'application des dispositions de l'annexe 4 au Règlement Sportif**, relatif au système de retrait de points au classement dans le cadre de la lutte contre la violence et la valorisation de l'Esprit Sportif :

. les sanctions administratives infligées lors des matches de championnat disputés par l'équipe Senior 1 du C.S. ACHERES depuis le début de la saison, comme celles infligées aux joueurs des équipes adverses lors de ces matches, ne seront pas comptabilisées,

. les sanctions administratives qui pourraient être infligées lors des matches à disputer « hors championnat » par l'équipe Senior 1 du C.S. ACHERES jusqu'à la fin de la saison, comme celles qui pourraient être infligées aux joueurs des équipes adverses lors de ces matches, ne seront pas comptabilisées,

. en fin de saison, il sera fait application, le cas échéant, des dispositions de l'article 3 de ladite annexe, pour tenir compte du fait que les sanctions administratives auront été infligées, s'agissant des équipes composant le groupe A du Championnat D4, comme si le groupe n'avait compté que 11 équipes au lieu de 12.

## U15

### 55139.1 du 07/10/2017 MONTIGNY LE BTX AS 3/PERR-ESSART 2

Courrier des ESSARTS LE ROI AGS. Ce match étant prévu à 14h, la commission demande à MONTIGNY de faire un rapport sur le changement d'horaire non avisé.

## DEMANDES DE MODIFICATIONS ANNUELLES VETERANS

### D3B : VERSAILLES JUSSIEU AS 11

Demande du club pour évoluer toute la saison au stade Sans Souci à Versailles.

**La Cion prend note.**

### D5C : ST GERMAIN FC

Demande du club, suite à arrêté municipal pour débiter toutes ses rencontres à 10h45 en raison de la présence du Lycée International sur les installations avant.

**Accord de la Cion et demande de prévenir les clubs adverses.**

### ANDRESY FC

Le club nous informe que toutes les rencontres de ses équipes U15, U19 & SENIORS se déroulent sur le terrain synthétique.

**La Cion prend note.**

## DEMANDES

### ANDRESY FC

Le club nous informe que le complexe Diagana sera indisponible toute la journée du dimanche 26 novembre 2017. Le courrier de la Mairie doit nous être transmis.

**La Cion demande la liste des matches concernés à réception de l'arrêté municipal.**

## SENIORS

### D6B

#### 50724 : CHESNAY 78 FC 3 / BOUGIVAL FOOT 2

Accord des deux clubs pour inverser cette rencontre et jouer le match aller le 11/10/17 à 20h15 à Bougival. Le match retour se jouera au CHESNAY.

**Accord de la Cion.**

### D6B du 15/10/17

#### 50732.1 : CHATOU AS 3 / ECQUEVILLY EFC 1

Demande du club de CHATOU AS pour jouer cette rencontre au complexe de l'île des Impressionnistes.

**Accord de la Cion.**

## VETERANS

### D4.B du 29/10/17

#### 51475.1 : VELIZY ASC 12 / BUC FOOT AO 12

Demande du club de BUC des raisons de ce report et nous informe que la date n'est pas idéale.

**La Cion vous informe que le club de VELIZY ASC ne pouvait jouer le 12 novembre, en raison d'un arrêté municipal du fait d'un évènement d'envergure sur la commune.**

### BOUGAINVILLEES AFDOM

Le club nous informe qu'il ne pourra participer à une rencontre à la date du 5 novembre, en raison de l'organisation d'une manifestation culturelle.

**Il s'agira d'un tour de Coupe des Yvelines.**

**La commission vous demande de lui faire parvenir un document officiel attestant l'organisation de la manifestation culturelle.**

## CDM

### D1 du 17/09/17

#### 50839.1 : TUGAS FC 5 / PLAISIROIS FO 5

**Suite à la décision de la C.A.C.A.C. en date du 2 octobre qui dit match à jouer, la Cion décide de programmer ce match au 29 octobre 2017.**

## U19

D3C du 15/10/17

**54898.1 : CELLOIS CS 2 / BOUGIVAL FOOT 1**

Demande du club du CELLOIS pour jouer cette rencontre à 15h30 en raison d'un autre match U19 auparavant.

La Cion dit match à jouer à 15h00.

D3B du 15/10/17

**54829.1 : CHATOU AS 2 / HOUILLES SO 1**

Demande du club de CHATOU AS pour jouer cette rencontre au stade Finaltéri 2 à 15h00.

Accord de la Cion.

## U17

D2B du 22/10/17

**52339.1 : VALLEE 78 FC 1 / MONTESSON US 1**

Demande du club de MONTESSON pour reporter cette rencontre en raison de l'invitation de son équipe au Canal Football Club.

La Cion décide de reporter ce match au 29/10/2017

D4C du 15/10/17

**52610.1 : CHATOU AS 2 / ST CYR AFC 1**

Le club de CHATOUA S nous informe que ces rencontres se joueront au stade Finaltéri 2.

La Cion prend note.

## FUTSAL

**MAISONS LAFFITTE FC**

Le club nous fait parvenir un arrêté municipal, pour la période du 16 octobre au 5 novembre.

La Cion vous informe de prendre contact avec la Ligue de Paris, car il n'y a pas de match de District prévu dans ce créneau, seulement de la Coupe nationale.

## FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

**ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F  
RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »**

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football

A titre exceptionnel en cas d'impossibilité d'accès à la FMI et après avoir contacté le numéro de permanence (07 83 02 44 40), La Commission rappelle que le club recevant doit disposer impérativement d'une feuille de match papier de substitution, et qu'en cas d'utilisation de cette dernière, les deux clubs doivent pouvoir justifier des licences via « Foot Clubs Compagnons » ou à défaut des licences imprimées.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible

d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »)

## SENIORS

D5B

**50541.1 DU 01/10/2017 : HOUILLES SO 2 / JOUY EN JOSAS US**

Pris note du rapport de HOUILLES SO. La Commission, selon l'Annexe 11 du RS du DYF sanctionne HOUILLES SO d'un avertissement

## VETERANS

D2A

**51123.1 du 08/10/2017 : CONFLANS F.C. 11 / HOUILLES A.C. 11**

Pris note du rapport de l'arbitre. La Commission considère le club non responsable.

La Commission décide, selon l'Annexe 11, de ne pas sanctionner.

## FEMININES SENIORS

D1P POULE UNIQUE

**54947.1 DU 23/09/2017 : PLAISIR SC 1 / GUYANCOURT ES 1**

Après rappel et absence de rapport, La Commission, selon l'Annexe 11 du RS du DYF sanctionne les 2 clubs d'un avertissement

## U16F

POULE B

**54420.1 DU 07/10/2017 MANTOIS 78 FC 2 / ROSNY S/S C.S.M. 1**

Pris note du rapport de ROSNY. La Commission considère le club non responsable.

La Commission décide, selon l'Annexe 11, de ne pas sanctionner

## U17

D4D

**52666.1 DU 01/10/2017 MONTIGNY LE BX AS 2 / VILLEPREUX 2**

Pris note du rapport de MONTIGNY. La Commission considère le club non responsable.

La Commission décide, selon l'Annexe 11, de ne pas sanctionner.

## COUPE DES YVELINES U17

**54159.1 DU 24/09/2017 MESNIL LE ROI A.S. 1 / VERNEUIL ENT 2**

Après rappel et absence de rapport, La Commission, selon l'Annexe 11 du RS du DYF sanctionne les 2 clubs d'un avertissement

## U15

D5C

**53194.1 du 23/09/2017 CONFLANS F.C. 3 / ACHERES C.S. 1**

Après rappel et absence de rapport, La Commission, selon l'Annexe 11 du RS du DYF sanctionne les 2 clubs d'un avertissement

## U12 CRITERIUM ESPOIRS

POULE A

**54037.1 du 23/09/2017 PECQ US LE 11 / POISSY AS 11**

Pris note du rapport de POISSY. La Commission, selon l'Annexe 11 du RS du DYF sanctionne LE PECQ US d'un avertissement.

POULE B

**54051.1 DU 23/09/2017 VILLENES ORG 11 / PARIS SGFC 11**

Il s'agit de la 1° non-utilisation de la FMI de l'équipe du Club de VILLENES ORGEVAL. La Commission, selon l'Annexe 11 du RS du DYF sanctionne VILLENES ORGEVAL d'un avertissement

**PARIS ST GERMAIN FC 11 / MONTESSON US 11**

Il s'agit de la 3ère non-utilisation de l'équipe du Club de PARIS ST GERMAIN FC 11.

La Commission, selon l'Annexe 11 du RS du DYF sanctionne d'un Match perdu Moins 1 pt 0 but pour en attribuer le gain à MONTESSON 3 pts 1 but .

## U13 CRITERIUM ESPOIRS

POULE B

**53964.1 DU 30/09/2017 PARIS ST GERMAIN FC 2 / HOUILLES AC 2**

Il s'agit de la 3ère non-utilisation de l'équipe du Club de PARIS ST GERMAIN

La Commission, selon l'Annexe 11 du RS du DYF sanctionne d'un Match perdu Moins 1 pt 0 but pour en attribuer le gain à HOUILLES AC 3 pts 0 but .

## CRITERIUM DU LUNDI SOIR

POULE A

**53592.1 du 25/09/2017 ETANG ST NOM ES 1 / OVILLOISE 2**

Pris note du rapport de ETANG ST NOM. La Commission, selon l'Annexe 11 du RS du DYF sanctionne OVILLOISE d'un avertissement

## DEMANDE DE RAPPORT SENIORS

D2 A

**50082.1 DU 1/10/2017 SARTROUVILLE 1 / BAILLY NOISY SFC 1**

1° RAPPEL

D3B  
50279.1 du 01/10/2017 CHATOU AS 2 / VERSAILLES 78 FC 3  
1° RAPPEL

## VETERANS

5DA  
53553.1 DU 08/10/2017 EPONE U 12 - BREVAL LONGNES F.C. 12  
La commission demande un rapport sur la non utilisation de la FMI

5DC  
51715.1 DU 01/10/2017 MARLY / LOUV12 / ST GERMAIN 11  
1° RAPPEL

5DD  
54371.1 DU 8/10/2017 GUYANCOURT ES 12 / BOIS D'ARCY AS 13  
La commission demande un rapport sur la non utilisation de la FMI

## U19

D3A  
54750.1 DU 01/10/2017 EPONE-MEZ1 / ETANG ST NOM ES 1  
1° RAPPEL

D3B  
54815.1 DU 01/10/2017 HOUILLES A.C. 2 / FONTENAY LE FL 1  
1° RAPPEL

## U17

4DD  
52669.1 DU 8/10/2017 VELIZY-JOUY-BIEV 3 / MONTINGNY LE BX AS 2  
La commission demande un rapport sur la non utilisation de la FMI.

## U15

D2A  
52769.1 du 23/09/2017 POISSY AS 2 / VERNEUIL ENTENTE 1  
La commission demande un rapport sur la non utilisation de la FMI.

D5D  
55049.1 du 07/10/2017 CHATOU AS 2 / VERSAILLES 78 FC 5  
La commission demande un rapport sur la non utilisation de la FMI.

55050.1 DU 7/10/2017 SARTROUVILLE FC 3 / FOURQUEUX 2  
La commission demande un rapport sur la non utilisation de la FMI.

## CRITERIUM SEN F A 7

54455.1 DU 07/10/2017 VALLEE 78 F.C. 1 / RAMBOUILLET 1  
La commission demande un rapport sur la non utilisation de la FMI.

## U16F

POULE A  
54514.1 DU 30/09/2017 CONFLANS F.C. 1 / BUC FOOT AO 1  
La commission demande un rapport sur la non utilisation de la FMI.

POULE B  
54416.1 DU 30/09/2017 MEZIERES A.J. 1 / ISSOU AS 1  
La commission demande un rapport sur la non utilisation de la FMI.

## CRITERIUM DU LUNDI SOIR

POULE A  
53593.1 DU 25/09/2017 SARTROUVILLE FC 1 / ACHERES CS 1  
La commission demande un rapport sur la non utilisation de la FMI.

53597.1 DU 02/10/2017 OVILLOISE 2 / ANDRESY FC 1  
La commission demande un rapport sur la non utilisation de la FMI.

53596.1 DU 02/10/2017 ACHERES CS 1 / ETANG ST NOM ES 1  
La commission demande un rapport sur la non utilisation de la FMI.

POULE B  
53621.1 DU 25/09/2017 LE PECQ US 1 / APPY FC 1  
La commission demande un rapport sur la non utilisation de la FMI.

53622.1 DU 25/09/2017 BAILLY-NOISY 1 / PORT MARLY CS 1  
La commission demande un rapport sur la non utilisation de la FMI.

53626.1 DU 02/10/2017 FEUCHEROLLES USA 1 / LE PECQ US 1  
La commission demande un rapport sur la non utilisation de la FMI.

## COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 05.10.2017

**Présents** : Mme PLATEL, MM BEAUDOUX Michel (Vice-Pdt), DELESCHAUX Alain, DRAY Paul (Pdt), HOUIN Laurent (CD), HOUZE Michel, REBIERE Jacques.  
**Excusés** : MM LUZINSKI Geoffrey, GUICHETEAU Didier.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

## COURRIER SENIORS

**Courrier de M. GHANI Farid Directeur technique de MAGNY FC 78.**  
Demande d'explication du club sur la descente en fin de saison de son équipe Senior 1 évoluant en D4 suite au forfait de son équipe 2. Cette décision est conforme à l'art 11 du RS du DYF notifiant les obligations des clubs pour les équipes seniors évoluant en dimanche après-midi.

Il ne peut être donné suite à la demande de dérogation, étant précisé qu'accorder une dérogation à des dispositions réglementaires n'est possible que si celle-ci est expressément prévue par le règlement ; ce qui n'est pas le cas en la circonstance.

Accorder une dérogation dans des conditions qui seraient donc irrégulières, exposerait le District des Yvelines mais également le club bénéficiaire à des recours de la part des clubs tiers justifiant d'un intérêt à agir, ce qui mettrait en péril le déroulement normal des compétitions.

## EXAMEN DES FEUILLES DE MATCHES CDM

D1  
19391232 du 01.10.2017 VERRIERE FC 5 / TUGAS FC 5  
Dossier transmis par les services administratifs concernant le joueur **DIAGNE Elhadji de LA VERRIERE** qui a pris un carton jaune lors de cette rencontre alors qu'il était en état de suspension pour avoir été sanctionné de 2 cartons jaunes le **24.09.2017 contre PLAISIR FO**. La Cion dit **match perdu par pénalité à LA VERRIERE (moins 1 Pt) 0 But, TUGAS conserve 3 Pts 2 Buts acquis sur le terrain.**

Débit 43.50€ à VERRIERE FC  
Amende 80€ à VERRIERE pour participation d'un joueur en état de suspension.

Le joueur **DIAGNE Elhadji de LA VERRIERE** est suspendu 1 match à compter du lundi 09.10.2017 pour participation à une rencontre en état de suspension.

## SENIORS

D4D  
19390355 du 01.10.2017 US YVELINES 1 / COIGNIERES 1  
Réclamation de **US YVELINES** concernant la participation du joueur de **COIGNIERES, PINTO SEMEDO LEAL Marco Lic n° 2447855597** en état de suspension.  
Considérant le courrier de **COIGNIERES** contestant cette suspension, la Cion reste en attente de la décision de la Commission de discipline.

6DC

**19997735 du 01.10.2017 BUC AO 2 / YVELINES-HOUDAN 4**

Réserves de HOUDAN concernant l'Art.7.10

Après vérifications, la Commission dit **réserves** de HOUDAN sur la participation des joueurs de BUC **recevables mais non fondées**.

Aucun des joueurs du club de BUC inscrits sur la feuille de match objet des réserves, n'a participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur Club, le 24.09.2017 contre **PLAISIR en D4B** (Art. 7§10 du Règlement sportif du D.Y.F.).

**Résultat acquis sur le terrain : BUC / YVELINES-HOUDAN 1 / 0**

**Débit 43,50€ à HOUDAN**

## COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

Réunion restreinte  
Séance du 3 Octobre 2017

**Présents** : MM, MEYER Christian (Président), Alain BACHOT (Secrétaire), Patrice LETOUZEY, Philippe DEBEAUPUIS, Stéphan PILLEMONT, Lotfi ZARKA, Philippe PELLAN, Mme Nathalie PASIERB, Melle Natacha HUGEL

**Absent Excusé** : M. Pascal TISSERAND

**Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.**

### COURRIERS

Réception du certificat médical de M.DUROT Arnaud daté du 07 septembre 2017, arbitre DYF, le dispensant d'activités sportives pour une période de 45 jours. Pris note. Remerciements. Transmis section désignations.

Mail de M. SENE Mamadou en date du 27 septembre 2017, arbitre DYF, informant la Commission de son indisponibilité pour raison médicale le 01 Octobre 2017 (certificat médical à l'appui). Pris note. Transmis section désignations.

Mail de M. LIBOTTE Philippe, Président du club d'ELANCOURT en date du 29 septembre 2017, demandant si une licence de rugby peut remplacer le certificat médical ou la licence de football pour l'inscription à la formation Arbitre Foot à 11.

La Cion vous informe qu'il n'est pas possible de fournir une licence de rugby pour participer à la formation.

Mail de M. HOUIN Laurent, Président du club de ROSNY SUR SEINE en date du 02 Octobre 2017, informant la Commission de l'absence de

M. l'arbitre sur la rencontre U19 ROSNY / VERNEUIL du 01 Octobre 2017.

Réception du mail de M. AJOUAOU Hassane informant la Commission qu'il a officié sur la rencontre citée en référence. Pris note.

Remerciements.

Mail de M. GRAFFIN Patrick en date du 2 octobre 2017, arbitre DYF, informant la Commission des raisons de son absence sur la rencontre citée en référence.

Mail de M. OSMANI Abdelhakim en date du 2 octobre 2017, arbitre DYF, informant la Commission de son souhait de prendre une année sabbatique. Pris note. La Commission après en avoir délibéré accède à votre demande et vous place en année sabbatique jusqu'au 30 Juin 2018.

Transmis à la Commission des Statuts de l'Arbitrage.

Mail de M. CORNUAULT Daniel en date du 1<sup>er</sup> octobre 2017, arbitre DYF, informant la Commission de son souhait de ne plus officier le Samedi après-midi pour la LPIFF. Pris note.

Mail de M. JEDRZEJCZYK Miroslaw en date du 2 octobre 2017, arbitre DYF, informant la Commission de son indisponibilité à compter du 23 octobre 2017 pour une période de 3 mois. Pris note.

La Commission vous demande de bien vouloir lui transmettre un certificat médical.

Transmis section désignations.

Mail de M. VERDOS du Club de VILLEPREUX FC en date du 3 octobre 2017, informant la Commission du prêt d'un terrain et d'une salle pour le mercredi 25 octobre 2017 après-midi afin d'y effectuer une formation de Foot Animation. Pris note.

Remerciements.

Mail de M. MARGERIN Christian en date du 2 octobre 2017, arbitre DYF, informant la Commission de son souhait de changer de catégorie. Pris note.

Vu les motifs invoqués, la Commission accède à votre demande et vous classe en catégorie U17 le dimanche après-midi à compter du 15 octobre 2017.

Transmis section désignations.

Mail de M. SINHINGBE Kévin en date du 2 octobre 2017, arbitre DYF, informant la Commission de son souhait de changer de catégorie. Pris note.

Vu les motifs invoqués, la Commission accède à votre demande et vous classe en catégorie U17 le dimanche après-midi à compter du 15 octobre 2017.

Transmis section désignations.

### DEMANDES D'ARBITRES

La Commission de District de l'Arbitrage a le regret de ne pouvoir accéder à la requête des clubs ci-dessous visés, leur demande étant parvenu hors délais. **(Pour rappel 15 jours minimum avant la date de la rencontre)**

**ES VAUXOISE – VET D4/A – EPONE USBS / VAUXOISE ES** du 15 octobre 2017 arrivée le 02-10-2017

**FC JUZIERS – SENIORS D6/A – JUZIERS FC / FONTENAY ST PÈRE** du 8 octobre 2017 arrivée le 02-10-2017

**FC JUZIERS – SENIORS D6/A – ISSOU-PORCHEVILLE / JUZIERS FC** du 15 octobre 2017 arrivée le 02-10-2017

**FC JUZIERS – SENIORS D5/B – JUZIERS FC / MEULAN CN** du 14 octobre 2017 arrivée le 03-10-2017

**CS PORT-MARLY – VET D5/C – CROISSY US / PORT MARLY CS** du 15 octobre 2017 arrivée le 03-10-2017

**BONNIÈRES-FRENEUSE – VET D3/A – CONFLANS PORTUGAIS / BONNIÈRES-FRENEUSE** du 15 octobre 2017 arrivée le 02-10-2017

**CS PORT-MARLY – VET D5/C – CROISSY US / PORT MARLY CS** du 15 octobre 2017 arrivée le 03-10-2017

**BOUAFLE-FLINS ES – U15 D4 – VERNEUIL ENTENTE / BOUAFLE-FLINS ES** du 7 octobre 2017 arrivée le 28-09-2017

## COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Commission du 2 octobre 2017

**Présents** : Mmes BOIVIN, GOUPILLON, MM. BALTHAM, BOIVIN, GOUPILLON, LOUVEL, DUTACQ

**Excusés** : Mme BEAUBIAT, MM. BERG, LE BOURDELLES, NOYELLE, VIMONT..

**Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.**

**RAPPEL à tous les dirigeants de clubs, les courriers adressés à la cion ou au District doivent l'être par la messagerie officielle du club. En cas contraire, la Cion ne peut donner suite à vos questions.**

### ENGAGEMENTS FA 2017/2018

Clôture des modifications

**La Commission vous informe que les modifications d'inscriptions ne sont pas prises en compte dans les calendriers des Challenges d'Automne. Nous vous demandons de bien vouloir prévenir les clubs adverses concernés en cas de suppression d'équipes, ou bien de vous rapprocher de clubs organisant des plateaux avec des équipes exempt, afin de leur proposer de s'intégrer sur le plateau.**

## U11

ETANG ST NOM ES : Inscription d'une 4ème équipe  
PECQ US : Suppression de 2 équipes

## U13

FONTENAY FLEURY AS : Suppression de sa 3ème équipe  
MAULOISE US : Inscription d'une 3ème équipe  
NEAUPHLE PONT. RC 78 : Ajout d'une 2ème équipe U12 (2 Critérium espoir et 2 par année d'âge)  
PECQ US : Suppression d'une équipe U12  
VELIZY ASC : Inscription d'une 3ème équipe

## RENTRÉE DU FOOT

### Journées d'Accueil

Le mois de septembre est terminé et vos journées d'accueil effectuées.

Merci à ceux qui ne l'auraient pas encore fait de nous envoyer les fiches bilans.

Pour connaître la liste des clubs qui n'ont pas encore retourné leur fiche bilan : [Cliquez ici](#)

## PLATEAUX U6-U7

### Inscriptions

La campagne d'inscription pour la 2ème phase (plateaux des 25/11 et 09/12 ) est désormais ouverte. Le lien d'inscription a été envoyé à chaque responsable de catégorie déclaré avec copie au club.

## PLATEAUX U8-U9

Le calendrier des plateaux de la 1ère phase est désormais disponible. Pour le consulter : [Cliquez ici](#)

### Lieux & horaires des plateaux du 14/10

870 209 : SARTROUVILLE FC : 9h30 : Stade Nungesser

### Inscriptions

La campagne d'inscription pour la 2ème phase (plateaux des 18/11, 02/12 et 16/12 ) est désormais ouverte. Le lien d'inscription a été envoyé à chaque responsable de catégorie déclaré avec copie au club.

## CATEGORIE U10-U11

### Challenge d'Automne

Les calendriers des plateaux de Challenge d'Automne sont disponibles. Pour les consulter : [Cliquez ici](#)

### Lieux & horaires des plateaux du 14 octobre

264 : ST MARTIN : GARGENVILLE STADE 4 remplace LAINVILLOIS FC déjà positionné sur le plateau 266.  
237 : SARTROUVILLE FC : 9h30 : Stade Tobrouk  
273 : VERSAILLES 78 FC : 9h30 : Stade Porchefontaine

### Courriers

#### JOUY EN JOSAS AS

Demande du club pour intégrer le Challenge d'Automne.

**La Commission vous informe que les modifications d'inscriptions ne sont pas prises en compte dans les calendriers des Challenges d'Automne. Nous vous demandons de bien vouloir prévenir les clubs adresses concernés en cas de suppression d'équipes, ou bien de vous rapprocher de clubs organisant des plateaux avec des équipes exempt, afin de leur proposer de s'intégrer sur le plateau.**

#### 081 du 14/10/17 : VIROFLAY USM

Demande du club pour avancer ce plateau à 12h00 compte tenu de l'impossibilité de VERSAILLES de le recevoir.

**Dans l'attente de l'accord écrit de VERSAILLES 78 FC.**

#### 216 du 14/10/17 : CONFLANS FC

Le club fait remarquer que les 4 équipes de son club se retrouvent sur le même plateau.

**La Cion vous propose d'inverser avec le club de CHANTELOUP à CHAMBOURCY (plateau220).**

#### 241 du 14/10/17 : CLAYES SOUS BOIS USM

Demande du club pour inverser ce plateau et le jouer à GUYANCOURT.

**Dans l'attente de l'accord écrit de GUYANCOURT, sachant que ce club reçoit déjà un plateau.**

## CATEGORIE U12-U13

### Challenge d'Automne

Les calendriers des plateaux de Challenge d'Automne sont désormais disponibles. Pour les consulter : [Cliquez ici](#)

### Lieux & horaires des plateaux du 14 octobre

058 : HADRICOURT/MEZY : 15h45  
074 : VERSAILLES 78 FC : 14h00 : Stade Porchefontaine  
091 : VERSAILLES 78 FC : 16h00 : Stade Porchefontaine

### Courriers

#### 092 du 14/10/17 : GUITRANCOURT ASF

Le club demande comment il doit faire, sachant qu'il a déjà une rencontre U15 à la même heure.

**La Cion vous informe dans un premier temps, que le Challenge d'Automne ne peut tenir compte à 100% de l'alternance U15 (cela sera pris en compte pour le reste de la saison sur le Critérium).**

**De plus, quand vous vous retrouvez confrontés à ce problème, ce sont les U15 qui sont prioritaires. Vous devez donc faire jouer vos U13 à 16h00.**

#### 069 du 14/10/17 : SARTROUVILLE FC

Le club nous informe qu'il ne pourra ni participer ni organiser ce plateau.

**La Cion prend note.**

### Festival Foot U13 Pitch

**Suite à la demande tardive de clubs, la Cion décide de remplacer les places supprimées la semaine dernière pour y ajouter :**

MESNIL LE ROI AS 1  
NEAUPHLE PONT. RC 12  
CROISSY US 1

## CRITERIUM ESPOIR U12-U13

La Commission entend alerter tous les clubs participant sur l'importance du bon remplissage des feuilles de jonglerie. Celles-ci doivent être le reflet de la feuille de match et de la situation sur le terrain.

### Courriers

#### U12 poule F du 23/09/17

##### 54112 : YVELINES-GAMBAIS 1 / VERNEUIL ENT. 11

Le club de VERNEUIL nous explique les raisons de l'absence de son éducateur sur la feuille de match.

**La Cion prend note et excuse l'infraction constatée dans le journal numérique n°1536.**

#### U12 poule D du 23/09/17

##### 54083 : FONTENAY FLEURY AS 11 / TRAPPES ES 11

Le club de FONTENAY LE FLEURY nous explique les raisons de l'absence de son éducateur sur la feuille de match.

**La Cion prend note et excuse l'infraction constatée dans le journal numérique n°1536.**

#### U13 poule D du 14/10/17

##### 54002 : VELIZY ASC 1 / ELANCOURT OSC 1

Demande du club de VELIZY ASC pour jouer cette rencontre à 14h00.

**Accord de la Cion.**

## Infractions

Article 17 du Règlement de la Compétition  
Absence non excusée d'un éducateur suffisamment diplômé  
Malus : -1pt au classement de la 1ère phase

### Rencontres du 30/09/17 U12

54056 : ST GERMAIN FC 11  
54070 : SARTROUVILLE FC 11

### U13

53980 : BAILLY NOISY SFC 1

### Poule B : CHANTELOUP

La Commission prenant compte des explications fournies par l'éducateur du club, décide de mettre le dossier en délibéré, sachant que de nouvelles infractions ont été constatées.

### Poule C : CARRIERES SUR SEINE

La Commission prenant compte des explications fournies par l'éducateur du club, décide de mettre le dossier en délibéré, sachant que de nouvelles infractions ont été constatées.

## Courriers

### GUYANCOURT SQ ES

Demande du club pour savoir quelle est la validité d'une certification d'arbitres.

La Cion après étude vous informe que les arbitres certifiés au plus tard en mai 2016 peuvent être comptabilisés dans le compte des bonus du Critérium Espoir de cette saison.

## DECISIONS ADMINISTRATIVES FA

Décisions du 9 octobre 2017

## FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

### U12

### Rencontres du 16/09/17

2ème rappel avant amende et perte de l'épreuve de jonglerie aux 2 clubs

F : 54108 : HOUDANAISE REGION FC 11 / ROSNY CSM 11

### U12

### Rencontres du 23/09/17

2ème rappel avant amende et perte de l'épreuve de jonglerie aux 2 clubs

A : 54036 ULMR 11 / PLAISIROIS FO 11  
B : 54052 CHANTELOUP US 11 / MONTESSON US 11  
B : 54053 : CARRIERES GRESILLONS AS 11 / ST GERMAIN FC 11  
E : 54096 : RAMBOUILLET FC 11 / MAUREPAS AS 11

### U13

### Rencontres du 23/09/17

2ème rappel avant amende et perte de l'épreuve de jonglerie aux 2 clubs

A : 53948 : MANTOIS 78 FC 2 / ROSNY CSM 1  
B : 53962 : CHANTELOUP US 1 / HOUILLES AC 2  
B : 53963 : CARRIERES GRESILLONS AS 1 / TRAPPES ES 2  
C : 53978 : BAILLY NOISY SFC 1 / ST GERMAIN FC 1  
D : 53993 : FONTENAY LE FLEURY AS 11 / NEAUPHLE RC 1  
E : 54607 : YVELINES GAMBAIS 1 / VOISINS FC 1  
F : 54021 : ULMR 1 / CARRIERES SUR SEINE US 1

### U12

### Rencontres du 30/09/17 1er rappel

A : 54039 : PLAISIROIS FO 11 / POISSY AS 11  
D : 54084 : VELIZY ASC 11 / MONTIGNY LE BX AS 11  
E : 54100 : RAMBOUILLET FC 11 / VIROFLAY USM 11

### U13

### Rencontres du 30/09/17 1er rappel

C : 53981 : ST GERMAIN FC 1 / GUYANCOURT ES 2  
D : 53994 : PLAISIROIS FO 1 / MONTIGNY LE BX AS 1  
E : 54010 : RAMBOUILLET FC 1 / VIROFLAY USM 1

## ANOMALIES FEUILLES DE MATCHES

### *Critérium Espoir*

La Commission rappelant que la réglementation de l'épreuve de jonglerie a été présentée et expliquée lors de la réunion de début de saison, qu'elle figure au verso de toutes les feuilles de jongleries fournies aux clubs, décide après réception des explications fournies par certains des clubs concernés (que nous remercions), que toute épreuve de jonglerie réalisée et qui ne respecterait pas le règlement sera annulée.

### U12

### Décision en délibéré Rencontres du 16/09/17

Poule C : 54063 : CARRIERES S/S US 11 / CHATOU AS 11

Poule C : 54064 : SARTROUVILLE FC 11 / CONFLANS FC 11

Poule C : 54065 : VERSAILLES 78 FC 11 / HOUILLES AC 11

Poule F : 54110 : AUBERGENVILLE FC 1 / VERNEUIL ENT. 1

### Rencontres du 23/09/17

Poule C : 54066 VERSAILLES 78 FC 11 / CARRIERES SUR SEINE

### U13

### Décision en délibéré Rencontres du 23/09/17

Poule A : 53944 : MANTOIS 78 FC 2 / PECQ US 1

Poule A : 53945 : AUBERGENVILLE FC 1 / POISSY AS 2

Poule D : 53990 : ELANCOURT OSC 1 / MONTIGNY LE BX AS 1

### U12

### 1er rappel Rencontres du 30/09/17

Poule B : 54055 : VILLENES 11 / CARRIERES GRE AS 11

Poule E : 54099 : MAUREPAS AS 11 / VOISINS FC 11

## FEUILLES INTERCLUBS MANQUANTES

### U10 À U13

2ème rappel avant amende aux 2 clubs  
Interclubs du 23/09/17

HOUILLES AC / CONFLANS FC  
MONTESSON US / BOUGIVAL FOOT  
MAULOISE / COIGNIERES FC  
ETANG ST NOM / CELLOIS CS  
YVELINES US / ABLIS FC SUD  
LAINVILLOIS FC / FONTENAY ST PÈRE AS  
ECQUEVILLY / ST MARTIN FC / MANTES LA VILLE FC

## FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

**U9**

1er rappel  
Plateaux du 30/09

### Espérance

101 : CARRIERES S/S US & POISSY AS  
103 : VALLEE 78 FC & VERSAILLES 78 FC  
104 : HOUILLES AC & MONTIGNY LE BX AS  
105 : PLAISIROIS FO

### Classiques

870 103 : PORCHEVILLE FC  
870 106 : VOISINS FC

**U11**

1er rappel  
Plateaux du 30/09

002 : LIMAY  
009 : MAGANVILLE  
010 : MAULOISE  
011 : FEUCHEROLLES  
017 : MAURECOURT  
018 : ACHERES  
019 : BOUAFLE/FLINS  
024 : POISSY  
025 : LE PECQ  
028 : CROISSY  
030 : CARRIERES GRESSILLONS  
032 : BAILLY NOISY  
035 : LOUVECIENNES  
037 : P.L.M. CONFLANS  
042 : LES CLAYES SOUS BOIS  
043 : BOIS D'ARCY  
045 : TRAPPES  
047 : MAGNY 78  
048 : VELIZY  
052 : CERNAY BONNELLES  
054 : COIGNIERE  
057 : PLAISIROIS  
058 : TRAPPES  
066 : GARGENVILLE STADE  
067 : HOUDANAISE REGION  
068 : YVELINES US  
070 : HOUILLES SO  
072 : 17 TOURNANTS

**U13**

1er rappel  
Plateaux du 30/09

001 : ETANG LA VILLE  
004 : LIMAY  
005 : PORCHEVILLE

YVELINES FOOTBALL N° 1537

009 : BEYNES  
013 : ACHERES  
015 : CONFLANS FC  
016 : CARRIERES GRESSILLONS  
017 : CONFLANS P.L.M.  
020 : MAURECOURT  
025 : LE PECQ  
026 : CROISSY  
027 : U.M.L.R.  
030 : TRAPPES  
032 : VOISINS  
039 : ESSARTS LE ROI  
045 : ISSOU  
046 : JUZIERS

## FORFAIT NON AVISE

**U12**

Amende : 13€  
(Annexe 2 RS DYF)  
Rencontre du 16/09

54037 : PECQ US 11

**U13**

Amende : 13€  
(Annexe 2 RS DYF)  
Rencontre du .0/09

53996 : VELIZY ASC 1

## ABSENCE EXCUSEE A PLATEAU

Amende : 5€ par équipe  
Annexe 2 RS DYF

Classique 860 102 à VERSAILLES JUSSIEU : **JUZIERS (2 équipes)**  
Classique 860 105 à MAUREPAS : **ACHERES CS (4 équipes)**

## ABSENCE NON EXCUSEE A PLATEAU

Amende : 15€ par équipe  
Annexe 2 RS DYF

Espérance 102 à VERNEUIL ENTENTE : **PECQ US (4 équipes)**  
Classique 105 à BOUGIVAL : **PECQ US (1 équipe)**  
Classique 111 à BONNIERES : **VERNEUIL (1 équipe) / BEYNES (1 équipe)**  
Classique 108 à SARTROUVILLE : **BOUAFLE FLINS ES (1 équipe)**  
Classique 860 104 à HOUDAN : **VILLEPREUX FC (1 équipe)**

## COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ

Réunion du jeudi 5 Octobre 2017

**Présents** : MM LUCAS Florent, CHAPPUIS Christophe, ANDRE Pascal, RIVIERE Pascal et DUPONT Jean-François

**Absents excusés** : Mmes ELANGUE ETEME Dorette, et LUNT Clémentine

**Non excusés** : M. GOUAULT Christophe et Mme JDAINI Fatna

**Invitée** : Mme JEHAN Nolwenn

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

**U11F**

*Critérium*

Au vu du nombre important d'équipes engagées en U11F, la commission a décidé de nommer 3 sites d'accueil par journée. Nous vous rappelons qu'une équipe engagée doit recevoir au moins une fois un plateau U11F

Le prochain plateau U11F se déroulera le samedi 14 octobre 2017.

Vous trouverez ci-dessous les poules de la journée n°2 et leur **site d'accueil** :

### POULE 1

**GUYANCOURT E.S. (1)**  
PARIS ST GERMAIN F.C. (1)  
PLAISIR S.C. (1)  
ROSNY/SEINE C.S.M. (1)  
ELANCOURT O.S.C. (1)

### POULE 2

**VOISINS F.C (0,5)**  
VILLEPREUX F.C. (1)  
MONTIGNY LE BX A.S. (1)  
RAMBOUILLET YVELINES F.C. (1)  
TRAPPES E.S. (2)

### POULE 3

**CARRIERES/SEINE U.S. (1)**  
HOUILLES S.O. (1)  
POISSY A.S. (3)  
CONFLANS F.C. (1)

Mardi 10 octobre 2017

## COURRIERS

### U11F

#### 525380—VILLEPREUX F.C.

Demande de dérogation pour faire jouer 1 joueuse U12F (Léa VARIN) en U11F.

La commission est en cours de délibération et rendra prochainement une réponse définitive au club. En attendant la commission autorise la jeune fille à pratiquer sur le prochain plateau U11F qui se déroule à VILLEPREUX F.C.

## FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

### 1er rappel

### U13F

#### POULE UNIQUE du 30/09/17

20032933 BUC FOOT A.O. 1 ENT.REG.OUEST.YVELIN 1  
20032939 PLAISIR S.C. 1 ROSNY S/SEINE C.S.M. 1

### U16F

#### POULE A du 30/09/17

20012611 CONFLANS F.C. 1 BUC FOOT A.O. 1

## FORFAIT AVISÉ

### 1er forfait

### U16F

#### POULE B du 23/09/17

20012422 ROSNY/SEINE C.S.M. 1 MEZIERES A.J. 1

## FORFAIT(S) NON AVISÉ(S)

### 1er forfait

### U16F

#### POULE A du 30/09/17

20012612 HOUILLES A.C. 1 FOURQUEUX O.M.S. 1

### 2ème forfait

### U16F

#### POULE B du 30/09/17

20012425 MEZIERES A.J. 1 ISSOU A.S. 1

## MATCH À JOUER

### Procédures

Une demande de report de match se fait par mail officiel du club ou via Footclub. Pour que la commission puisse valider le report, les deux clubs doivent avoir convenu **d'une nouvelle date** de report et avoir répondu **AVANT LE VENDREDI 12h DERNIER DELAI**.

Si la procédure n'est pas respectée, la rencontre doit avoir lieu comme initialement prévue.

### A jouer le 21/10/17

### U13F

20032935 LIMAY A.L.J. 1 PARIS ST GERMAIN F.C. 1  
20032939 ROSNY /SEINE C.S.M. 1 PLAISIR S.C. 1

### U16F

#### CRIT U16F A

20012607 HOUILLES A.C. 1 CONFLANS F.C. 1  
20012608 GUYANCOURT E.S. 1 BUC FOOT A.O. 1  
20012609 FOURQUEUX O.M.S 1 CARRIERES/SEINE U.S. 11

#### CRIT U16F B

20012421 LES MUREAUX O.F.C. 1 STADE VERNOLITAIN 1  
20012427 ENT.OUEST.YVELIN 1 ISSOU A.S 1

## SENIORS F À 7

#### Poule Unique

20012463 ENT. OUEST YVELIN 1 BEYNES F.C. 1  
20012465 MONTESSON U.S.S 1 BOUAFLE FLINS ENT. 1  
20012468 VELIZY A.S.C. 1 VALLEE 78 F.C. 1

### A jouer le 04/11/17

## SENIORS F À 7

20012472 BOUAFLE/FLINS 1 RAMBOUILLET Y F.C. 1

## ERRATUM

### Règlements U16F

Comme indiqué lors de nos réunions du 08/06/17 et du 14/09/17 En application de l'article 168 des RG de la F.F.F. et de la décision du Comité de direction de la Ligue de Paris Ile de France du 26 juin 2017 : aucune U13F ne peut être surclassée en U16F

### Règlements SENJORS F

Comme indiqué lors de nos réunions du 08/06/17 et du 14/09/17 En application de l'article 73 des RG de la F.F.F. et de la décision du Comité de direction de la Ligue de Paris Ile de France du 26 juin 2017 : les joueuses licenciées U17 F et U18 F peuvent, dans la limite de cinq (5) inscrites sur la feuille de match, participer à cette épreuve, dans les conditions suivantes : Pour les licenciées U18 F : être autorisées médicalement à pratiquer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieure à celle de leur licence (cette autorisation médicale figurant sur la demande de licence) ; Pour les licenciées U17 F : avoir obtenu un certificat médical de non contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral, certificat approuvé par la Commission Régionale Médicale. Les joueuses licenciées U16 F ne peuvent pas participer à cette épreuve.

## COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 9 octobre 2017  
Commission restreinte

## MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES

La Commission prend note des mutés supplémentaires comme suit :

#### **500776 - MEULAN CN**

1 muté supplémentaire affecté à l'équipe VETERANS 1

## COMITÉ D'APPEL CHARGÉ DES AFFAIRES COURANTES

Réunion du 2 octobre 2017

**Président** : M. G. BEAUBIAT

**Présents** : Mmes J. JOURDAN, V. TARDIVEL

Les décisions du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du District sont, sauf lorsqu'elles sont rendues en dernier ressort, susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 3.4.1.3 du Règlement Sportif Général Du District des Yvelines de Football.

### C.D.M

#### 1D

#### **50839.1 TUGAS FC/ PLAISIROIS FO 17/09/2017**

**Appel du club de TUGAS d'une décision de la Commission d'Organisation des Compétitions du 18/09/2017 :**

Le Comité,

Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme, Considérant que, conformément aux dispositions de l'article 31.1.b) du Règlement Sportif, copie de cet appel a été communiquée, le 26/09/2017 au club de FO PLAISIR

Le Comité constate l'absence non excusé du Club de PAISIROIS FO, Regrette l'absence excusée de Monsieur l'arbitre

**Jugeant en appel,**

**Après audition de :**

#### **FC TUGAS :**

**Madame Ana Luisa DE SOUSA PONCHECO NOGUEIRA**  
**Secrétaire de TUGAS**

**Monsieur Miguel LEAL NOGUEIRA ALVARO Dirigeant responsable de l'équipe**

Considérant que le club de FC TUGAS conteste, par son appel, la décision rendue le 18/09/2017 par la Commission d'Organisation des Compétitions qui a, par la décision ci-après reproduite :

*Pris note du rapport de l'arbitre*

*La Commission décide en application de l'Art 236 du RG de la FFF match Perdu par Pénalité à TUGAS (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à PLAISIR FO (3 points, 0 but)*

**CONSIDERANT QUE TUGAS FC FAIT NOTAMMENT VALOIR QUE :**

*Nous faisons appel à la décision de la commission de nous mettre une pénalité pour la rencontre du 17 septembre 2017 nous opposant à l'équipe PLAISIROIS F.O 5.*

*Le match n'a pas pu avoir lieu car la mairie de Sartrouville n'a pas informé le gardien du planning des matches.*

*Nous avons fait tout le nécessaire auprès de la mairie pour ne pas avoir de problème, nous avons envoyé les plannings de matches dès lors que nous avons connaissance de nos rencontres. Le gardien n'avait aucune équipe a joué sur son planning ....la mairie ne lui a pas transmis son planning des matches à jouer sur le stade*

**CONSIDERANT QU'IL RESULTE DE L'AUDITION :**

Qu'aucun match n'était programmé ce jour-là sur le planning du gardien

Que quatre équipes étaient présentes pour jouer sur le terrain et que deux arbitres officiels étaient présents

Que l'équipe du club de FC TUGAS était en place et en tenue mais que suite à un contact avec une autorité Arbitrale il a été convenu que les équipes évoluant au plus haut niveau avaient la priorité pour faire leur match.

Le club FC TUGAS a cherché une solution de repli sur d'autres installations, sans succès,

Le club de FC TUGAS fait valoir qu'il n'est en aucun cas responsable de la situation, que le problème vient de ce que le propriétaire n'a pas communiqué les occupations de ses installations.

Le club de FC TUGAS précise qu'il a réglé les frais de déplacement à l'arbitre.

Le club de FC TUGAS conclut qu'il trouve injuste d'être sanctionné pour une situation dont il n'est en aucun cas responsable et demande à ce que la sanction infligée à son équipe soit annulée.

**CONSIDERANT QU'IL RESULTE DE L'ETUDE DU DOSSIER :**

Concernant le rapport de l'arbitre :

Dans son rapport l'arbitre confirme :

Que deux matches étaient programmés sur le même terrain, les clubs ayant réservé leur match à la même heure.

Qu'il a été recherché une solution de repli pour jouer, sans succès.

Qu'il a été préféré de faire jouer la rencontre du niveau le plus haut et qu'il n'a pas eu d'autre choix que d'annuler la rencontre.

Concernant le courrier du service des sports de la mairie de SARTROUVILLE :

Informe que suite à un problème de transmission des calendriers au

service technique, aucun match sur le stade Tobrouk n'a été programmé sur le planning du gardien la semaine dernière (pour ce jour-là).

Qu'il est confirmé au président du club FC TUGAS que le terrain était bien à leur disposition, (pour la suite du championnat)

Que la personne responsable du service technique étant en arrêt maladie n'a pas fait le nécessaire auprès de l'équipe technique.

**EN CONCLUSION :**

Le Comité d'Appel des Affaires Courantes constatant que des événements indépendants de la responsabilité du club de TUGAS avaient pour conséquence l'impossibilité de faire jouer la rencontre.

Que ces éléments n'étaient pas en possession de la Commission d'Organisation des Compétitions lors de sa réunion, et que sa décision fondée sur les règlements ce jour-là était légitime.

Que l'apport de faits et éléments nouveaux et non contestables dans ce dossier exonèrent de sa responsabilité le club de FC TUGAS.

**Par ces motifs et après en avoir délibéré hors la présence des personnes auditionnées,**

**Le Comité d'Appel réforme la décision de la Commission d'Organisation des Compétitions et dit Match à jouer**

**Débit : 64€ au club de FC TUGAS - Frais d'appel**

**Amende 15 € au club de PLAISIROIS FO pour absence non excusée.**

---

## CONDOLÉANCES

---

C'est avec une profonde émotion que nous venons d'apprendre le décès de :

**Valérie LEVRIER  
Dirigeante et Secrétaire Générale de  
l'AS CHATOU depuis 2003**

Le Président Jean-Pierre MEURILLON, le Comité de Direction du District, les Membres des Commissions, le Personnel Administratif, présentent à sa famille et ses proches leurs très sincères condoléances.

# LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF

(voir annexe 4 du règlement sportif du D.Y.F.)



## ETAT PROVISOIRE DES POINTS DE PENALITE, ARRETE AU 04/10/17

(sauf erreur ou omission et sous réserve de feuilles de matches en retard et des dossiers en Commissions)

| CLUBS                  | Total | pts | CLUBS                     | Total | pts | CLUBS                     | Total | pts | CLUBS                     | Total | pts | CLUBS                 | Total | pts |
|------------------------|-------|-----|---------------------------|-------|-----|---------------------------|-------|-----|---------------------------|-------|-----|-----------------------|-------|-----|
| <b>D1</b>              |       |     | <b>D3A</b>                |       |     | <b>D4B</b>                |       |     | <b>D5C</b>                |       |     | <b>D6C</b>            |       |     |
| HARDRICOURT US 1       | 2,0   | 6   | CHANTELOUP LES V. US 2    |       | 6   | CROISSY U.S. 1            | 2,2   | 6   | ST ARNOULT F.C. 1         |       | 6   |                       |       |     |
| MANTOIS 78 FC 3        | 3,0   | 6   | AUBERGENVILLE F.C 2       | 1,0   | 6   | YVELINES U.S. 1           | 2,2   | 6   | BOIS D'ARCY A.S. 2        | 1,1   | 6   | BUC FOOT AO 2         |       | 6   |
| MUREAUX O.F.C. LES 2   | 4,0   | 6   | ANDRESY F.C. 1            | 3,0   | 6   | BUC FOOT AO 1             | 3,3   | 6   | ELANCOURT O.S.C. 2        | 1,1   | 6   | COIGNIERES F.C. 2     |       | 6   |
| CLAYES SS/BOIS U.S.M 1 | 5,0   | 6   | MAGNANVILLE F.C. 1        | 3,0   | 6   | COIGNIERES F.C. 1         | 3,3   | 6   | HOUDANAISE REGION FC 2    | 1,1   | 6   | DIX SEPT TOURNANTS 2  |       | 6   |
| HOUILLES A.C. 2        | 5,0   | 6   | BREVAL LONGNES F.C. 1     | 4,0   | 6   | MESNIL LE ROI A.S. 1      | 3,3   | 6   | MONTIGNY LE BX AS 3       | 1,1   | 6   | MESNIL ST DENIS ASL 1 |       | 6   |
| PECQ US LE 1           | 5,0   | 6   | SARTROUVILLE F.C. 2       | 4,0   | 6   | VELIZY ASC 2              | 3,3   | 6   | CLAYES SS/BOIS U.S.M 2    | 2,2   | 6   | ST ARNOULT F.C. 2     |       | 6   |
| MONTIGNY LE BX AS 1    | 6,0   | 6   | HARDRICOURT US 2          | 5,0   | 6   | VOISINS F.C. 2            | 4,4   | 6   | RAMBOUILLET YVELINES 2    | 2,2   | 6   | VERRIERE F.C. LA 2    |       | 6   |
| CHESNAY 78 F.C. LE 1   | 7,0   | 6   | PECQ US LE 2              | 5,0   | 6   | DIX SEPT TOURNANTS 1      | 5,5   | 6   | ST CYR AFC 1              | 2,2   | 6   | VIROFLAY U.S.M. 1     |       | 6   |
| EPONE USBS 1           | 7,0   | 6   | LIMAY ALJ 2               | 6,0   | 6   | ESSARTS LE ROI AGS 1      | 6,6   | 6   | VERRIERE F.C. LA 1        | 4,4   | 6   | YVELINES U.S. 2       |       | 6   |
| GUYANCOURT ES 1        | 7,0   | 6   | VILLENES ORGEVAL 1        | 6,0   | 6   | PLAISIROIS F.O. 2         | 6,6   | 6   | ABLIS FC SUD 78 1         | 13,2  | 6   | ABLIS FC SUD 78 2     | 1,2   | 6   |
| MAUREPAS AS 1          | 7,0   | 6   | CARRIERES S/SEINE US 1    | 8,0   | 6   | VILLEPREUX F.C. 2         | 7,7   | 6   | NEAUPHLE-PONT. 3          | 13,2  | 6   | ESSARTS LE ROI AGS 2  | 2,6   | 6   |
| GARGENVILLE STADE 1    | 9,0   | 6   | MUREAUX O.F.C. LES 3      | 8,0   | 6   | MAGNY 78 F.C. 1           | d     | d   | MAGNY 78 F.C. 2           | fft   | fft |                       |       |     |
| <b>D2A</b>             |       |     | <b>D3B</b>                |       |     | <b>D5A</b>                |       |     | <b>D6A</b>                |       |     |                       |       |     |
| TRAPPES E.S. 2         |       | 6   | VALLEE 78 F.C. 2          |       | 6   | MEZIERES A.J. 1           |       | 6   | ANDRESY F.C. 2            |       | 6   |                       |       |     |
| BOIS D'ARCY A.S. 1     | 1,0   | 6   | BAILLY NOISY SFC 2        | 2,0   | 6   | VERNOLITAIN STADE 1       |       | 6   | BONNIERES FRENEUSE F.C. 2 |       | 6   |                       |       |     |
| MAULOISE U.S. 1        | 1,0   | 6   | MONTIGNY LE BX AS 2       | 2,0   | 6   | BREVAL LONGNES F.C. 2     | 1,0   | 6   | FONTENAY ST PERE AS 1     |       | 6   |                       |       |     |
| CHAMBOURCY ASM 1       | 3,0   | 6   | TRAPPES E.S. 3            | 2,0   | 6   | EPONE USBS 2              | 1,0   | 6   | GUERNOISE AS 2            |       | 6   |                       |       |     |
| MARLY LE ROI U.S. 1    | 4,0   | 6   | ELANCOURT O.S.C. 1        | 3,0   | 6   | MAGNANVILLE F.C. 2        | 1,0   | 6   | ISSOU AS 2                |       | 6   |                       |       |     |
| VALLEE 78 F.C. 1       | 4,0   | 6   | JOUY EN JOSAS U.S. 1      | 3,0   | 6   | MAULOISE U.S. 2           | 1,0   | 6   | JUZIERS F.C. 2            |       | 6   |                       |       |     |
| POISSY AS 3            | 5,0   | 6   | VILLEPREUX F.C. 1         | 3,0   | 6   | PORCHEVILLE FC 2          | 1,0   | 6   | MANTES LA VILLE FC 1      |       | 6   |                       |       |     |
| SARTROUVILLE F.C. 1    | 5,0   | 6   | VERSAILLES 78 FC 3        | 4,0   | 6   | MANTES OLYMPIQUE 1        | 2,0   | 6   | MANTES U.S.C. 1           |       | 6   |                       |       |     |
| VERNEUIL S/SEINE US 1  | 5,0   | 6   | CHATOU AS 2               | 5,0   | 6   | GUERVILLE ARNOUVILLE 1    | 3,0   | 6   | VAUXOISE ES 1             |       | 6   |                       |       |     |
| CARRIERES GRESILLONS 1 | 6,0   | 6   | HOUDANAISE REGION FC 1    | 5,0   | 6   | JUZIERS F.C. 1            | 4,0   | 6   | VERNOLITAIN STADE 2       |       | 6   |                       |       |     |
| BAILLY NOISY SFC 1     | 8,0   | 6   | MARLY LE ROI U.S. 2       | 6,0   | 6   | GUITRANCOURT ASF 1        | 5,0   | 6   |                           |       |     |                       |       |     |
| VOISINS F.C. 1         | 10,0  | 6   | MAUREPAS AS 2             | 6,0   | 6   | BEYNES F.C. 1             | 6,0   | 6   |                           |       |     |                       |       |     |
| <b>D2B</b>             |       |     | <b>D4A</b>                |       |     | <b>D5B</b>                |       |     | <b>D6B</b>                |       |     |                       |       |     |
| BOUGIVAL FOOT 1        | 1,0   | 6   | GUERNOISE AS 1            |       | 6   | CONFLANS PORTUGAIS 2      |       | 6   | BOUGIVAL FOOT 2           |       | 6   |                       |       |     |
| PLAISIROIS F.O. 1      | 3,0   | 6   | HOUILLES S.O. 1           |       | 6   | HOUILLES A.C. 3           |       | 6   | CHAMBOURCY ASM 2          |       | 6   |                       |       |     |
| PORCHEVILLE FC 1       | 4,0   | 6   | CONFLANS F.C. 3           | 2,2   | 6   | JOUY EN JOSAS U.S. 2      |       | 6   | CHATOU AS 3               |       | 6   |                       |       |     |
| ROSNY S/SEINE C.S.M. 1 | 4,0   | 6   | CONFLANS PORTUGAIS 1      | 3,3   | 6   | MESNIL LE ROI A.S. 2      |       | 6   | CHESNAY 78 F.C. LE 3      |       | 6   |                       |       |     |
| GUYANCOURT ES 2        | 5,0   | 6   | MAISONS-LAFFITTE F.C 1    | 3,3   | 6   | SARTROUVILLE F.C. 3       |       | 6   | CROISSY U.S. 2            |       | 6   |                       |       |     |
| MONTESSON U.S. 1       | 6,0   | 6   | VERNEUIL S/SEINE US 2     | 4,4   | 6   | TRIEL AC 1                |       | 6   | ECQUEVILLY EFCE 1         |       | 6   |                       |       |     |
| CHANTELOUP LES V. US 1 | 7,0   | 6   | BONNIERES FRENEUSE F.C. 1 | 5,5   | 6   | CARRIERES GRESILLONS 2    | 1,0   | 6   | MESNIL ST DENIS ASL 2     |       | 6   |                       |       |     |
| CONFLANS F.C. 2        | 7,0   | 6   | ISSOU AS 1                | 5,5   | 6   | CARRIERES S/SEINE US 2    | 1,0   | 6   | MONTESSON U.S. 2          |       | 6   |                       |       |     |
| CHESNAY 78 F.C. LE 2   | 8,0   | 6   | ST GERMAIN EN LAYE F.C. 1 | 5,5   | 6   | VILLENES ORGEVAL 2        | 1,0   | 6   | ST GERMAIN EN LAYE F.C. 2 |       | 6   |                       |       |     |
| RAMBOUILLET YVELINES 1 | 8,0   | 6   | ROSNY S/SEINE C.S.M. 2    | 7,7   | 6   | HOUILLES S.O. 2           | 2,0   | 6   | MAISONS-LAFFITTE F.C 2    | 2,4   | 6   |                       |       |     |
| VELIZY ASC 1           | 8,0   | 6   | GARGENVILLE STADE 2       | 11,0  | 6   | VERSAILLES JUSSIEU A.S. 1 | 3,0   | 6   | ACHERES C.S. 2            | fft   | fft |                       |       |     |
| NEAUPHLE-PONT. 2       | 9,0   | 6   | ACHERES C.S. 1            | d     | d   | FONTENAY LE FLEURY 1      | 4,0   | 6   |                           |       |     |                       |       |     |

Pts = Points de bonus ou de pénalité au classement

## Critérium U12/U13 Futsal

**Rejoignez le critérium U12/U13  
FUTSAL  
Pour la saison 2017/2018**



### Le public concerné

**Garçons et Filles U12/U13  
(mixte)**

### Les objectifs

**Permettre d'élever le niveau technique  
Former des joueurs polyvalents  
Développer l'intelligence de jeu et la rapidité  
d'exécution gestuelle**

### Les conditions

Pas de frais d'engagement la première année

Pas de double licence exigée

Un membre de la Commission et un arbitre officiel à la charge du DYF sur la 1ère partie de saison

Choix du jour et des horaires

Possibilité de plusieurs matches sur une même ville

Poules géographiques



### CONTACT :

**Karim CHOUIKA**

**01 80 92 80 20**

**[administration@dyf78.fff.fr](mailto:administration@dyf78.fff.fr)**